

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019**  
**MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2019**

---

**Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE**

---

Le 18 septembre deux mille dix-neuf,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2019

**Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - M. Fabien HUSSON - Mme Chantal FRUGIER - M. Guy NADEAU - Mme Danièle BRODEAU – M. Saïd FETTAHI - M. Yvan TRICART - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET.**

**Représentés : M. Christophe BARBE par M. Ludovic GERAUDIE  
Mme Laurence PICHON par Mme Isabelle BRIQUET  
M. Laurent COLONNA par M. Denis LIMOUSIN  
M. Philippe ARRONDEAU par M. Jean- Claude MEISSNER  
Mme Claudine DELY par M. Yvan TRICART  
M. Guénaël LOISEL par M. Cédric FORGET  
M. Dominique FORTUNE par Mme Carole SALESSE**

**Madame Nadine PECHUZAL a été élue secrétaire de séance**

---

- 67/2019 - *Installation de Monsieur Saïd FETTAHI dans ses fonctions de conseiller municipal suite à démission*
  - 68/2019 - *SEHV – Election d'un représentant suite à démission d'un conseiller municipal*
  - 69/2019 - *Décision Modificative n°1 - Budget principal*
  - 70/2019 - *SEHV – Adhésion au Groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant*
  - 71/2019 - *Tarifs du repas pour le marché d'automne 2019*
  - 72/2019 - *Modification du tableau des emplois communaux*
  - 73/2019 - *Rapport annuel sur la qualité du service public d'adduction d'eau potable 2018*
  - 74/2019 - *Avis de la Commune sur les Servitudes d'Utilité Publique Wattelez*
  - 75/2019 - *Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères*
  - 76/2019 - *Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif*
- 

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION  
CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Madame le Maire

La première décision concerne un virement de crédits pour faire face à l'annulation importante de factures d'eau demandée par les services de Limoges Métropole, cela concerne les exercices antérieurs au transfert de compétence. Ce sont des dettes d'usagers qui n'ont pu être recouvrées, il nous est donc demandé de les admettre en non-valeur. Comme nous n'avons pas assez de crédits, nous faisons un virement du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».

La deuxième décision concerne le droit de préemption urbain afin d'acquérir l'ancien cabinet médical avenue Maryse Bastié. Nous le verrons aussi dans la décision modificative.

**DECISION n°64/2019**

**VIREMENT DE CREDITS – Budget communal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 août 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 20 août 2019

**VU** la délibération n°27/2019 adoptant le budget 2019 ;

**VU** les crédits disponibles en section de fonctionnement du budget communal au compte 022 « Dépenses imprévues » ;

**VU** l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » ,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

**Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,**

**DECIDE :**

**ARTICLE PREMIER** : Madame le Maire décide le transfert de crédits, en section de fonctionnement vers la section de fonctionnement :

- Du compte 022 – « Dépenses imprévues » : - 1 000 €
- A l'article 673 – titres annulés sur exercices antérieurs : 1 000 €

**ARTICLE DEUXIEME** : Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de sa séance la plus proche.

**ARTICLE TROISIEME** : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Préfet et le Comptable de la collectivité.

**DECISION n°65/2019**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Déclaration D'intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain - SCI BASTIE – parcelle AD 172 – 13 avenue Maryse Bastié - Décision d'acquisition**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 septembre 2019

Le Maire du Palais-sur-Vienne,

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 210.1, L 211.1 et suivants, L 213.1 et suivants, R 211.1 et suivants et R 213.1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°23/2014 du 1er avril 2014 donnant délégation à Madame le Maire pour l'exercice du droit de préemption,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°60/2014 du 28 mai 2014 précisant les modalités de mise en œuvre de l'exercice du droit de préemption,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°94/2010 du 15 décembre 2010, instituant le droit de préemption urbain,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Limoges Métropole n°13.2 du 30 mars 2017 approuvant la délégation du droit de préemption urbain aux communes membres suite au transfert de la compétence à l'EPCI,

**VU** les différentes études et programmation du projet de requalification du site industriel élargi de la CGEP, notamment la mise en œuvre dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision générale et arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2019 d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique,

**VU** la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain reçue en Mairie le 12 juin 2019 souscrite par Maître Bosgiraud, Notaire, concernant une parcelle sise 13 avenue Maryse Bastié, cadastrée section AD numéro 172, d'une superficie totale de 2457 m<sup>2</sup>, dont un bâtiment anciennement à usage de cabinet médical d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI Bastié, au prix de 65 000 euros et 2 847 euros TTC de frais d'agence,

**VU** la demande de documents complémentaires et de visite du bien formulée par Madame le Maire en date du 07 août 2019,

VU la visite réalisée sur place suite à cette demande le 30 août 2019,

**Considérant** que le bien susmentionné est situé dans l'emprise du projet de requalification du site industriel CGEP contigüe à la parcelle,

**Considérant** que ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité portant sur l'opportunité du projet en juin 2017 et d'une étude de faisabilité technique simplifiée en septembre 2017,

**Considérant** que les résultats de ces études ont fait l'objet d'une présentation à l'ensemble du conseil municipal réuni pour l'occasion le 25 octobre 2017,

**Considérant** qu'à la suite de cette réunion le conseil municipal a donné son accord à la poursuite du projet notamment par l'acquisition du site industriel de la CGEP, acquisition concrétisée par la signature d'un acte authentique le 31 juillet 2019,

**Considérant** que le projet de requalification du site industriel de la CGEP, projet incluant la parcelle concernée par la présente décision, a fait l'objet d'une inscription au contrat dit « de solidarité et d'attractivité renforcées - contrat spécifique ancienne capitale régionale du Limousin », contrat signé entre la Région Nouvelle Aquitaine et Limoges Métropole entre autres,

**Considérant** que le projet fait l'objet d'un zonage spécifique dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision et arrêté par délibération communautaire du 23 mai 2019, notamment d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation matérialisant sur la parcelle objet des présentes un usage exclusivement réservé à la création d'hébergement en lien avec le projet de requalification du site industriel de la CGEP,

**Considérant** que le bâtiment existant se présente dans un état ne permettant pas sa réhabilitation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE PREMIER** : exercer le droit de préemption urbain au prix total de 55 000 euros différent du prix de vente mentionné dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner,

**ARTICLE DEUXIEME** : faire fixer le prix de l'acquisition par la juridiction compétente en matière d'expropriation en cas de refus de l'offre ci-dessus, conformément à l'article L 213-4 du code de l'urbanisme.

**ARTICLE TROISIEME** : inscrire les crédits correspondants au budget 2019.

**ARTICLE QUATRIEME** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

---

**Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 18 juin avril 2019 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 est adopté à l'unanimité.**

---

#### **DELIBERATION n°67/2019**

##### **Installation de Monsieur Saïd FETTAHI dans ses fonctions de conseiller municipal suite à démission**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

#### **Madame le Maire**

*Nous en arrivons donc à l'ordre du jour où le premier point concerne l'installation de Monsieur FETTAHI dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Carine CHARPENTIER qui ne demeure plus sur la commune par ailleurs. Nous souhaitons la bienvenue à Saïd FETTAHI, que nous sommes heureux de retrouver, pour certains, dans cette assemblée pour cette fin de mandat. Merci d'avoir accepté de siéger, le temps est court d'ici la fin de mandat, pour autant, nous te souhaitons un bon travail dans les diverses commissions où siégeait Madame Carine CHARPENTIER, je dois le dire, sans beaucoup d'assiduité. Cela va changer un peu la donne en ce qui concerne l'exercice de la démocratie locale, c'est bien d'être élu, mais c'est bien aussi quand les élus siègent au sein des différentes instances.*

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Carine CHARPENTIER a transmis sa démission par courrier réceptionné en mairie le 22 août 2019.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'Etat ».

Dans le respect de l'article L 270 du Code Electoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

C'est donc Monsieur Saïd FETTAHI, suivant sur la liste qui remplace Madame Carine CHARPENTIER dans ses fonctions.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, a été modifié.

### **Le conseil Municipal**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Saïd FETTAHI en qualité de conseiller municipal.

### **DELIBERATION n°68/2019**

#### **SEHV - Election d'un représentant suite à démission d'un conseiller municipal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

#### Madame le Maire

*Ce point concerne l'élection d'un représentant au SEHV, suite à la démission de Madame Carine CHARPENTIER qui était membre titulaire, il convient donc de désigner un nouveau membre pour siéger au SEHV. Pour rappel, les membres titulaires désignés en début de mandat étaient Carine CHARPENTIER et Christophe BARBE en titulaires et Denis LIMOUSIN et Richard RATINAUD en suppléants. Il nous faut trouver un autre membre titulaire, à moins que le suppléant souhaite prendre la place du titulaire.*

#### Denis LIMOUSIN

*Je souhaite rester suppléant.*

#### Madame le Maire

*Il reste environ 2 assemblées à faire. Ludovic GERAUDIE serait intéressé pour voir le fonctionnement du SEHV, pour autant y-a-t-il d'autres candidatures ? Bien, je vous propose donc la candidature de Ludovic GERAUDIE.*

Par délibération n°20/2014 du 1er avril 2014, les membres du Conseil Municipal ont élu 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour représenter la commune du Palais-sur-Vienne au secteur Territorial Energies du SEHV.

Suite à la démission de Madame Carine CHARPENTIER, membre titulaire, il convient de désigner un nouveau membre.

#### **Le Conseil Municipal, a élu, à l'unanimité :**

- **Monsieur Ludovic GERAUDIE** en qualité de membre titulaire pour représenter la commune du Palais-sur-Vienne au SEHV, en remplacement de Mme Carine CHARPENTIER.

### **Frais de Mission dans le cadre de la 102ème édition du Congrès des Maires de France**

#### Madame le Maire

*Ce point concerne les frais de mission dans le cadre du 102<sup>ème</sup> congrès des Maires de France, comme tous les ans, une part des frais est pris en compte par la commune, inscription, hébergement et repas. Certains parmi vous souhaitent-ils s'y rendre ? Personne ne souhaitant y aller cette délibération est annulée. Si toutefois quelqu'un change d'avis, nous aurons probablement un conseil municipal avant le congrès et nous pourrons alors délibérer.*

### **DELIBERATION n°69/2019**

#### **Décision Modificative n°1 – Budget Principal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

#### Madame le Maire

*Nous en arrivons à la décision modificative sur le budget principal je passe la parole à Denis LIMOUSIN.*

#### Denis LIMOUSIN

*Cette décision modificative émane d'une recette de 200 000 euros qui n'est pas une subvention d'investissement mais une participation financière de la CGEP pour la réhabilitation du site. Sur cette base de recette de 200 000 euros, nous avons, au chapitre 20 sur l'opération 106, une dépense de 54 000 euros qui reprend des frais supplémentaires concernant le PLU (frais d'annonces et de reprographie) à hauteur de 14 000 euros et une augmentation de l'enveloppe de l'étude de faisabilité du projet CGEP à hauteur de 40 000 euros. Concernant le matériel, sur l'opération 113, au chapitre 21, nous vous proposons une dépense de 20 000 euros pour l'achat d'un véhicule afin de remplacer un véhicule qui ne passe pas le contrôle technique. Sur l'opération 131 concernant les bâtiments communaux, au chapitre 21, nous vous proposons d'inscrire une dépense de 14 000 euros relative au surcoût d'un devis estimatif de travaux d'éclairage de Maison Rouge basé sur du matériel électrique à 500 lux, alors que le cahier des charges indique 750 lux. Concernant les réserves foncières, au chapitre 21, nous vous proposons une dépense de 65 000 euros qui correspond, pour partie, à la préemption du cabinet médical, comme indiquée en début de ce conseil municipal, sachant que le cabinet fait 110 m<sup>2</sup> et le terrain constructible 2 500 m<sup>2</sup>.*

Madame le Maire

*Voilà l'objet de cette décision modificative. Avez-vous des questions ?*

Yvan TRICART

*J'ai 2 questions, 54 000 euros pour des études, cela représente quand même une somme.*

Madame le Maire

*La part d'étude correspond à 40 000 euros sur l'ensemble du site CGEP.*

Denis LIMOUSIN

*Il s'agit de l'addition de 2 dépenses.*

Yvan TRICART

*Faire des études, c'est bien, mais ce qui est intéressant aussi, c'est d'avoir les résultats, notamment sur la faisabilité de la CGEP, ce serait bien de pouvoir la consulter.*

Madame le Maire

*Bien entendu.*

Denis LIMOUSIN

*C'est ce qui est prévu, mais, pour l'instant, nous sommes obligés d'anticiper une somme pour pouvoir lancer cette étude.*

Madame le Maire

*Le cahier des charges est parti, pour l'instant, il ne nous a pas été rendu. Sur ce site-là, spécifiquement, nous en avons tous beaucoup parlé, et, c'est pour cela que, lors de l'acquisition de ce site, j'avais souhaité qu'il y ait une décision unanime du conseil municipal, car, cela engage la commune durablement, et ce n'est pas neutre en termes de responsabilité. Comme pour l'étude flash, première étude de faisabilité du projet qui vous avait été présentée ainsi que toute la suite donnée, il s'agit de l'étude avant d'entrer dans la phase opérationnelle, donc, celle-ci aussi, bien entendu, sera communiquée. L'intérêt est effectivement d'en débattre pour voir si le projet nous paraît réalisable, ou si nous y mettons des freins, ou, changeons d'optique. Pour l'instant, nous sommes sur l'étude de faisabilité de l'ensemble du programme sportif et culturel, tel que nous l'avions défini. Cela prend en compte aussi, la réhabilitation du laboratoire, c'est pour cela aussi que le droit de préemption est exercé sur l'ancien cabinet médical, car, il est dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de l'ensemble de ce site, et, c'est aussi pour cela que nous avons les 200 000 euros de la CGEP. Cette somme est versée dans le cadre du réaménagement de ce site et des investissements communaux qui y seront faits, l'étude est prise en compte aussi.*

Yvan TRICART

*Dans le cadre du forum des associations à Limoges, j'ai entendu parler d'URBAKA, il y a eu des contacts ?*

Madame le Maire

*Tout à fait. URBAKA est très intéressé par ce site et nous le comprenons.*

Yvan TRICART

*Ma 2<sup>ème</sup> question concerne les réserves foncières. Le cabinet médical a été mis en vente à un certain prix, un acheteur s'était positionné, or, la mairie préempte à une somme inférieure - c'est ce qui est précisé dans le courrier - je trouve dommage de laisser des rancœurs s'installer. Nous avons la chance d'avoir un cabinet médical au Palais avec des médecins alors que toutes les communes autour dépensent des sommes importantes pour créer des cabinets médicaux et faire venir des médecins. Là, nous avons un groupe de médecins qui a résisté aux sirènes des maires alentours.*

Madame le Maire

*Je ne peux pas vous laisser dire cela, ce ne sont pas les sirènes des maires alentours, c'est le zonage de l'ARS qui dote les médecins de subventions beaucoup plus importantes pour aller dans telle ou telle commune.*

Yvan TRICART

*Il est dommage de ne pas avoir débattu du prix avec eux.*

Madame le Maire

*Le prix est à débattre.*

Yvan TRICART

*J'ai été sollicité sur cette question du prix.*

Madame le Maire

*Après, je vous alerte sur le fait que des préoccupations personnelles ou des intérêts personnels ne doivent pas rentrer en ligne de compte dans les débats du conseil municipal.*

Yvan TRICART

*Ce ne sont pas les 10 000 euros d'écart qui posent problème, mais, c'est dommage de ne pas en avoir débattu avec eux.*

Madame le Maire

*Très sincèrement, ce cabinet médical ne vous concernerait pas de cette manière-là, je pense que vous auriez un autre éclairage sur la valeur du bien à acheter par la collectivité, et, que, même en deçà du montant, vous trouveriez cela excessif pour un bâtiment qui est à détruire.*

Yvan TRICART

*Alors qu'il devrait y avoir un dialogue avec des médecins qui ont décidé de rester au Palais-sur-Vienne, la lettre écrivant « en cas de désaccord de la part de votre client s'il maintient la vente je saisis la juridiction compétente en matière d'expropriation », certes ce sont des termes juridiques mais...*

Madame le Maire

*Vous faites état d'un courrier que vous n'avez pas à connaître sauf si vous êtes propriétaire directement du bien.*

Yvan TRICART

*Nous devrions nous féliciter d'avoir ces médecins...*

Madame le Maire

*Vous ne m'entendez pas du tout quand je vous parle ? Il y a quand même une prise d'intérêt qui me paraît délicate sur ce sujet, nous n'allons donc pas forcément tenir compte de tout ce que vous avez dit. Pour ce qui concerne le cabinet médical et l'installation des médecins, il me semble que des efforts ont été faits, notamment sur le prix du terrain acquis pour construire le nouveau cabinet médical. Si nous comparons le prix du terrain au prix du terrain constructible et viabilisé sur la commune, je pense qu'il y a un écart sensible qui ne vous a pas échappé non plus dans ce sens-là.*

Yvan TRICART

*Ils ont mis 400 000 euros sur la table quand même.*

Madame le Maire

*Il s'agit de leur construction, attendez ! Je le redis, les installations de médecins répondent à un zonage de l'ARS qui prime les médecins pour s'installer dans tel ou tel endroit, c'est comme cela pour les médecins, les dentistes, les orthophonistes, les kinésithérapeutes et cela ne dépend absolument pas des communes. Après, l'implantation en zones rurales, et les investissements faits sont de toute autre nature puisqu'il s'agit de maisons médicales avec des regroupements communaux, à ce moment-là, ce sont d'autres choses qui rentrent en ligne de compte, c'est bien pour cela que les associations des maires rencontrent souvent l'ordre des médecins pour en discuter, notamment au niveau local. Par contre, je sais que vous aviez évoqué la possibilité pour eux de s'installer ailleurs et l'attente d'effort de la part de la commune, je me souviens très bien de la discussion, mais, cela ne relève pas de la commune mais du zonage de l'ARS. Il me semble que l'effort fait par la commune a été déjà important, je le redis, vu le prix du terrain acheté par les médecins du cabinet médical. Eu égard au prix du foncier, des personnes engagent aussi 400 000 euros sur une maison particulière pour payer ensuite des taxes sur la commune, certes, ils n'apportent pas cet aspect médical, mais ils paient leur terrain 4 fois plus cher. Là, le prix sera débattu, comme dans toutes les préemptions, ce qui me gêne dans votre intervention, c'est qu'elle n'ait pas eu lieu sur d'autres préemptions.*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 ci-dessous concernant le budget principal :

Opération	Chapitre	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
106 – Etudes et PVR	20	Immobilisations incorporelles	54 000 €	
113 - Matériels	21	Immobilisations corporelles	20 000 €	
131 – Bâtiments communaux	21	Immobilisations corporelles	14 000 €	
133 – Réserves foncières	21	Immobilisations corporelles	65 000 €	
Hors Opérations	020	Dépenses imprévues	47 000 €	
Hors Opérations	13	Subvention d'investissement		200 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>200 000 €</b>	<b>200 000 €</b>

### **DELIBERATION n°70/2019**

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

#### Madame le Maire

*Ce point concerne le SEHV et l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie. Il s'agit juste d'une modification, nous avons déjà pris cette délibération, mais, il nous est demandé de la reprendre puisque celle prise initialement ne mentionnait pas le gaz naturel, or, cela doit être spécifié. Tous les types d'électricité étaient mentionnés, les tarifs jaunes, les tarifs bleus, les tarifs verts, mais pas le gaz naturel alors qu'il fait partie du groupement de commandes que nous avons avec le SEHV.*

#### Yvan TRICART

*Je profite de cette question pour évoquer un rapport du SEHV indiquant la possibilité de réduire la lumière sur un certain nombre de routes au Palais-sur-Vienne et montrant l'économie possible qu'il chiffrerait à 55 000 euros, me semble-t-il. Ce rapport est extrêmement intéressant, est-ce qu'il sera mis en application, ou, confions-nous cela à la prochaine mandature ? Ce que je trouverais dommage, car c'est toujours de l'argent que nous perdons. Je rappelle que 55 000 euros représentent pratiquement 2% d'impôts.*

#### Madame le Maire

*Le travail que nous faisons déjà depuis des années avec le SEHV a conduit à un certain nombre d'économies. Je verrai cela avec les services, lorsque la Directrice Générale des Services sera revenue, car, comme dans nos ménages, entre les investissements faits dans nos maisons pour réaliser des économies d'énergie et l'augmentation de l'énergie, il est difficile d'estimer au mieux les choses, donc, je pense que le chiffrage du SEHV serait à revoir en prenant en compte aussi l'augmentation de l'énergie. Ceci étant, nous avons fait des économies substantielles, ne serait-ce en baissant l'intensité sur la départementale, dispositif installé par le SEHV aussi dans la majorité des lotissements. Ce programme a été réalisé la dernière année du mandat précédent, nous en voyons les bénéfices aujourd'hui. Les particuliers étaient sceptiques et finalement tout le monde s'y est bien accommodé, ce programme PEPS a permis de faire des économies d'énergie, ces équipements installés avec détecteur de présence et réducteur d'intensité sont installés sur tous les accès à nos sites sportifs, ainsi, quand vous partez du tennis la nuit, l'éclairage, très bas au départ, s'intensifie lorsque vous arrivez à proximité permettant ainsi aux personnes de circuler en toute sécurité. Cela fait au moins 6 ans que nous avons ce style de lumière.*

#### Yvan TRICART

*Dans ce rapport il ne s'agit pas de cela, il s'agit de répondre à la nécessité de faire des économies d'énergie et de cette transition énergétique qu'il faut réussir à faire. La proposition faite d'économie était l'extinction d'un certain nombre de voiries en laissant les axes principaux, et, comme, nous le disons depuis des années à chaque débat sur le budget, si nous souhaitons faire des économies, vous avez là tout de suite 2% d'impôts. C'est une décision que vous pouvez prendre, après débat avec les administrés, c'est évident, mais, sur cette décision qu'il faut prendre, je pense que personne ne peut ne pas se rendre compte du réchauffement climatique épouvantable, nous ne pouvons pas demander d'un côté d'arroser les terrains de foot, et, d'un autre côté, dire que nous*

*continuons comme avant, non, nous ne pourrions pas continuer comme avant. Ce rapport proposait un axe, que nous avons jugé intéressant à la commission, en disant que nous pouvions économiser réellement un pourcentage important, le tout est de savoir si ce rapport va rester un rapport, ou, si nous allons décider de le mettre en application sachant que, je suis d'accord, un certain nombre de mesures ont déjà été prises, mais, nous pouvons aller encore plus loin, c'est ce que montre ce rapport.*

Madame le Maire

*Nous pouvons aller plus loin, nous en avons déjà parlé, après les choses s'étudient. Pour ce qui est du retour notamment dans les assemblées de quartier où le sujet est systématiquement avancé, c'est difficile, vous qui êtes un adepte de la concertation citoyenne, il y a des fois où il faut brusquer les choses. Je pense qu'il faudra tenter l'expérimentation et peut-être ne pas attendre, si nous souhaitons aller dans ce sens-là, la bénédiction d'une grosse partie de la population. A l'heure actuelle, ce n'est pas gagné, mais, en phasant et en proposant de l'expérimentation, tout d'abord, je pense que cela peut être réalisable. Une partie des gens sont sensibilisés et sont demandeurs, mais, les demandes d'extinction de l'éclairage public se comptent sur les doigts d'une main, et, il n'y a pas la majorité des doigts.*

Yvan TRICART

*Bon nombre de communes ont réalisé ces extinctions.*

Madame le Maire

*Bien sûr.*

Yvan TRICART

*Au départ il faut affronter la population.*

Madame le Maire

*Affronter la population, cela ne pose pas de problème. Après, cela ne fait pas partie des choses normalement à faire à quelques mois d'une échéance électorale. Cela demande aussi de changer tous les systèmes de nos éclairages publics, ce qui représente un coût en investissement que nous n'avons pas prévu sur ce budget-là. Cela se prévoit et se programme avec le SEHV, mais, rien n'empêche d'en discuter avec les gens et d'ensuite le prévoir. Sans doute que ce sera un des dossiers, mais nous l'avions déjà évoqué, à traiter dans le cadre du mandat prochain, car, effectivement, cela va dans l'air du temps, la préservation de l'environnement et des deniers publics également.*

Ludovic GERAUDIE

*Si cela était aussi facile que d'appuyer sur un interrupteur, nous aurions déjà fait des expérimentations, sauf que cela demande plus de travail, cela demande beaucoup d'investissement, ne serait-ce que pour expérimenter. La première étape pour essayer de se projeter était, comme nous nous y étions engagés devant vous, de procéder à une étude qui a révélé un certain nombre de conclusions qui doivent alimenter la réflexion de ces prochaines semaines, et, prochains mois, pour ceux qui se projettent. Même si nous prenions une décision ce soir, cela mettrait quand même plusieurs mois à se mettre en place. Si nous souhaitons prendre ce type d'orientation, l'idée est d'essayer d'associer au maximum la population, il se trouve qu'un débat public dans toutes les communes va s'engager, peut-être que ces réflexions feront partie de certaines propositions.*

Madame le Maire

*Une campagne électorale est l'occasion de porter des projets et de tester les choses.*

**Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

**Vu** la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**Vu** le code de l'énergie,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** le code de la commande publique publié au journal officiel le 5 décembre 2018 dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2019,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV, ci-jointe en annexe,



**Considérant** l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,

**Considérant** que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à relancer au cours de l'année 2019 pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, représente une réelle opportunité à cet égard,

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, également jointe en annexe.

La convention a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.

La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;
- **ADHERER** à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
  - o Electricité pour les points de livraison (PDL) ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs verts et jaunes),
  - o Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite <= 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public),
  - o Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite <= 36 kVA (autres ex tarif bleus),
  - o Gaz naturel.
- **AUTORISER** l'adhésion de la Commune du Palais sur Vienne au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;
- **S'ACQUITTER** de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune du Palais sur Vienne et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

En conséquence, cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2019 portant le numéro 12/2019.

**DELIBERATION n°71/2019**

**Tarifs du repas pour le marché d'automne 2019**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

**Madame le Maire**

*Ce point concerne le tarif du repas pour le marché d'automne 2019.*

**Paule PEYRAT**

*Il nous est demandé de déterminer les tarifs pour le prochain marché d'automne qui se déroulera samedi 16 novembre 2019, nous vous proposons de reconduire les tarifs de 2018, à savoir, 13 euros le tarif adulte, 7 euros le tarif enfant de moins de 10 ans et 6 euros la bouteille de vin.*

Madame le Maire indique qu'à l'occasion du marché d'automne 2019, un repas sera proposé le samedi soir, il convient alors d'en fixer les tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **FIXER** les prix comme suit :

<b>Repas du samedi soir</b>	<b>2019</b>
Tarif adulte	<b>13 €</b>
Tarif enfant de moins de 10 ans	<b>7 €</b>
La bouteille de vin	<b>6 €</b>

**DELIBERATION n°72/2019****Modification du tableau des emplois**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

Madame le Maire

*Ce point concerne le tableau des emplois communaux et d'une part l'évolution de la carrière des agents, et d'autre part la création d'un certain nombre de postes. Il s'agit de la transformation de deux postes d'adjoint technique à temps complet en deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2019, la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2019, la transformation d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2019, la transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1er novembre 2019, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures/semaine) à compter du 1er novembre 2019. Nous retrouvons également les trois postes d'assistant d'enseignement artistique pour répondre à nos besoins en musique soit, 3h00/semaine pour le piano, 5h00/semaine pour la guitare, et 2h66/semaine pour les percussions.*

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU les différents mouvements au sein du personnel (avancements de grade, création d'un poste de magasinier à la cuisine centrale, création des postes de professeurs de musique pour l'année scolaire 2019/2020), il est nécessaire de revoir le tableau des emplois comme suit :

- Transformation de deux postes d'adjoint technique à temps complet en deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2019
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2019
- Transformation d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet en un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2019
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1er novembre 2019
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures/semaine) à compter du 1er novembre 2019
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3h00/semaine) contractuel pour l'année scolaire 2019/2020, discipline piano
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5h00/semaine) contractuel pour l'année scolaire 2019/2020, discipline guitare
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2h66/semaine) contractuel pour l'année scolaire 2019/2020, discipline percussions

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
-----------	------------------	----------	---------	------------

FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	7	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	7	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	0
Cat. B	2	Technicien	1	1
Cat. C	1	Agent de maîtrise principal	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise	1	0
Cat. C	6	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	0
Cat. C	15	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (12,39 h/35)	1	0
Cat. C	18	Adjoint technique	18	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (20 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (3h/semaine) pour l'année scolaire 2019/2020 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (5h/semaine) pour l'année scolaire 2019/2020 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (2,66h/semaine) pour l'année scolaire 2019/2020 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0

## **DELIBERATION n°73/2019**

### **Rapport annuel sur la qualité du service d'adduction d'eau potable 2018**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

*Madame le Maire*

*Ce point concerne le rapport annuel sur la qualité du service d'adduction d'eau potable 2018. Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport, tout d'abord, laissez-moi vous dire qu'il y a une erreur en page 4 sur le*

*pourcentage de volume distribué entre 2017 et 2018, c'est une augmentation de 1,1% et non pas une baisse de 8%, comme indiqué dans le rapport. Quelques remarques sur ce rapport, vous avez pu le constater, il y a une baisse du rendement sur le réseau, ceci est dû essentiellement à 3 fuites sur des réseaux importants, tout d'abord rue Parmentier sur une canalisation en fonte, une autre avenue de Juriol sur une canalisation PVC pour laquelle la recherche a été très longue, et enfin, une dernière square Marceau sur une canalisation en fonte, l'eau s'est écoulée dans le réseau d'eaux pluviales et a été très longue à détecter. Autre incidence, et ce sera pire cette année, les installations illicites des gens du voyage ont une répercussion sur le rendement, car, vous le savez, il y a des branchements sauvages sur les bouches incendie sans que la consommation d'eau ne soit modérée, donc, là-aussi, cela a des répercussions sur notre rendement puisque cela est considéré comme de la fuite. Concernant les travaux, nous suivons scrupuleusement les préconisations indiquées dans le rapport, sur les travaux figurant en annexe, nombreux ont été réalisés depuis, la création de purge rue Vergniaud, rue Montesquieu et allée Cézanne, la canalisation avenue de Juriol ainsi que la pose de branchements, le déplacement de la canalisation allée Voltaire, le remplacement des branchements au niveau de la cité des Acacias et de la rue Pierre Brossolette et le remplacement des 85 branchements au lotissement des Combeaux. Voici pour les points essentiels de ce rapport. Si vous avez des questions, je tacherai d'y répondre en l'absence de Christophe BARBE qui m'a fait passer les observations que je viens de vous dire.*

Yvan TRICART

*Nous passons, pour la première fois depuis longtemps, sous la barre des 90% de rendement.*

Madame le Maire

*Ce n'est pas la première fois, nous y étions passés aussi l'année où nous avons eu une grosse fuite.*

Yvan TRICART

*Pour la première fois depuis longtemps.*

Madame le Maire

*Il n'y a pas si longtemps que cela, la fuite sur l'Intermarché était sur ce mandat.*

Yvan TRICART

*Depuis 2014, nous passons sous la barre des 90%, nos rendements ont été respectivement de 92% - 97% - 95% - 93% et cette année nous sommes à 89%. C'est bien de repérer les fuites, car, il est bien évident que cette eau qui fuit c'est de l'eau qui est payée dans les factures. Le prix de l'eau est calculé sur le volume d'eau acheté, eau consommé et fuite, plus la fuite est importante, plus la facture est lourde, il est donc important de bien maîtriser les fuites. La compétence eau est passée à l'agglomération, nous, en tant que conseillers municipaux du Palais, nous prenons les décisions afin que notre réseau reste en bon état, pour cela, nous regardons les travaux qu'il convient de faire, et, nous les commandons à la ville de Limoges qui les réalise par la suite. Est-ce qu'il y aura la même volonté de la part de l'agglomération à intervenir sur des réseaux à 85% alors qu'elle en aura d'autres avec des rendements à 65% ? Comme notamment à Panazol.*

Madame le Maire

*A Panazol c'est la SAUR qui intervient et qui interviendra. La compétence eau peut s'exercer de différentes façons sur l'ensemble du territoire, comme cela a été le cas au début du transfert de l'assainissement, et, comme c'est le cas pour l'assainissement, et il ne me semble pas que nous ayons un défaut dans le traitement des réseaux d'assainissement sur la commune, ce sont les mêmes techniciens qui intervenaient avant le transfert de la compétence, ce sont les mêmes techniciens qui interviennent après. Concernant l'eau, entre le 31 décembre 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce sont les mêmes techniciens qui suivent les réseaux de la commune qui font les préconisations et ce sont les travaux qui seront nécessaires qui seront portés au budget de l'EPCI, comme c'est déjà le cas pour l'assainissement.*

Yvan TRICART

*Il y a bien une globalisation des ressources, ces techniciens ce sont les mêmes, je suis d'accord mais ils intervenaient sur mandat du conseil municipal du Palais. C'est notre budget de l'eau des palaisiens qui finançait nos travaux.*

Madame le Maire

*C'est aujourd'hui le budget communautaire qui finance les travaux des communes en régie (Limoges, le Palais, Rilhac...). Pour les autres communes, il y a une représentation de substitution au sein des syndicats auxquels elles adhèrent, tout comme cela a été le cas pour l'assainissement. Après, si ces communes font un autre choix de gestion, ce périmètre s'élargira et il y aura des gens à embaucher pour faire face à l'accroissement d'activités, bien que les communes étant adhérentes à un syndicat, il y aura une reprise du personnel comme cela doit être le cas. Pour autant, il n'est pas dit que cela se passe de cette manière, ce n'est pas une obligation,*

*Limoges Métropole a la compétence, mais il y a plusieurs manières de l'exercer. Concernant l'électricité, la Communauté Urbaine a la compétence électricité éclairage publique, si elle décide de reprendre en propre cette compétence-là, elle fait disparaître le SEHV, et, de fait, la solidarité entre les communes rurales et urbaines. Tout à des conséquences, elle peut faire différemment et l'exercer en propre. Le syndicat travaille très bien, c'est ainsi que je milite, après, nous ne savons pas ce qu'il va advenir.*

Yvan TRICART

*Les 2 chiffres « volume distribué » et « volume acheté » seront-ils encore à la disposition du public ?*

Madame le Maire

*Bien entendu. Comme vous l'avez pour l'assainissement vous l'aurez aussi pour l'eau, d'une manière plus réduite, mais détaillée, car ne seront indiquées que les 5 communes concernées par le budget annexe. Sur l'expertise et le travail fait sur nos réseaux, c'est le même personnel, les agents sont passés de la Ville de Limoges à la Communauté Urbaine, c'est tout.*

Yvan TRICART

*Les associations auront-elles toujours accès au rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public pour le Palais sur Vienne ?*

Madame le Maire

*Oui.*

*Après exposé de Madame le Maire sur les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau,*

**Le Conseil Municipal,**

**- PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2018.

#### **DELIBERATION n°74/2019**

#### **Avis de la commune sur les servitudes d'Utilité Publique Wattelez**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

Madame le Maire

*Ce point concerne les Servitudes d'Utilité Publique Wattelez, je passe la parole à Ludovic GERAUDIE. Je sais que vous en avez longuement débattu en commission l'autre soir.*

Ludovic GERAUDIE

*Ce dossier concerne les terrains du Puy Moulinier, nous essayons d'avoir une approche positive par rapport à ce site. Vous savez qu'il a fait l'objet d'une mise en sécurité et d'une évacuation de la plupart des déchets. L'Etat a émis un avis et des préconisations concernant des servitudes, car, il reste des spots de pollutions, ils sont identifiés en vert sur la carte ci-dessous, chaque spot a des préconisations, elles sont simples : pas de construction de bâtiments ni de structures amenant une activité humaine sur place. Au final, il est préconisé des coulées vertes sur la plupart des spots présents. Il y a quelques points verts sur le haut de la carte, ce sont des déchets enfouis, l'Etat préconise, là-aussi, qu'il n'y ait pas de construction possible et que dans un projet futur, ces spots soient bien indiqués et fassent l'objet de partie spécifique sur lesquelles il ne pourrait pas y avoir d'habitat possible. J'ai souhaité également vous indiquer, au travers de cette carte, que les zones sont prises en considération dans notre projet de PLU, c'est le zonage. Ce qui est en vert hachuré, nous avons déjà prévu dans notre travail de PLU de faire une grande coulée verte, donc pour ce qui concerne la partie à droite et en dessous le long de la Vienne nous n'avons pas prévu de constructions puisque nous sommes en zone inondable. Pour les quatre petits spots - zones 1 et 2 indiquées sur le plan - ces 2 zones sont celles qui seraient constructibles dès l'approbation de notre PLU, et, ces spots-là, seraient bien évidemment transmis aux investisseurs ou bâtisseurs éventuels pour que cela soit pris en considération dans des projets d'éco quartier afin qu'il y ait des espaces verts ou pris dans la voirie pour que cela soit accessible pour effectuer des contrôles. Cela n'est pas indiqué sur la carte, mais, évidemment, une surveillance est prévue pour les eaux souterraines, les études présentes dans ce rapport indiquent qu'il n'y a pas de pollution des eaux souterraines, néanmoins, il faut continuer à surveiller, c'est une zone que nous souhaitons voir se développer, il s'agit d'être particulièrement exemplaire vu les orientations que nous avons souhaitées y donner collectivement pour les années à venir. Je propose donc que notre avis soit favorable quant à ces propositions de servitudes, et, qu'elles soient communiquées, dans le cadre du PLU, aux propriétaires actuels, et, dès lors que le zonage aura changé, à des aménageurs potentiels.*

Yvan TRICART

*Lorsque je lis notre PLU, pour la partie concernant la zone verte hachurée, il est noté « créer de larges espaces de loisirs en lien avec la vallée de la Vienne », et, dans les servitudes, il est indiqué que les gens peuvent circuler mais pas stationner. Il faut être clair, nous pouvons créer des chemins, mais, nous ne pouvons pas créer un banc pour s'asseoir, je suis d'accord, il faut être compatible avec notre PLU, mais, il faut bien comprendre ces servitudes.*

Ludovic GERAUDIE

*Une coulée verte n'est pas forcément un aménagement public.*

Yvan TRICART

*Le rapport de la DREAL fait beaucoup référence au rapport d'ANTEA qui indique que toute la zone 1, où des habitations sont prévues, il y a des stocks de caoutchoucs qui n'ont pas eu d'analyse, en cas de construction, il faudra que le permis de construire le justifie bien.*

Ludovic GERAUDIE

*Il y a une réglementation prévue pour cela dans notre futur PLU.*

Madame le Maire

*Comme c'est le cas à chaque fois.*

Yvan TRICART

*Dans la zone 2 et 3, je suis très préoccupé par le texte de la DREAL, car c'est la zone hydrocarbure, et il est noté dans le rapport « tout usage à des fins résidentielles à titre individuel et collectif permanents ou temporaires sont interdits » là où nous voulons faire, dans la zone 3, des habitations.*

Ludovic GERAUDIE

*Il n'y a pas de zone 3, nous n'avons que 2 zones.*

Madame le Maire

*Vous nous parlez de zone 3 mais je n'en vois que 2 identifiées sur la carte.*

Yvan TRICART

*Dans la zone 1, le rapport d'ANTEA fait état d'un certain nombre de tâches bleues où il n'y a pas eu d'étude de faite.*

Ludovic GERAUDIE

*Les servitudes sont les 4 spots verts qui apparaissent sur la carte.*

Yvan TRICART

*Je parle de la zone 1.*

Madame le Maire fait état de tous les sports verts sur la carte situés en zone 1 et en zone 2

Ludovic GERAUDIE

*Nous avons déjà évoqué tout cela en commission.*

Yvan TRICART

*Les points que vous indiquez sont ceux qui ont été déterminés et repérés par la DREAL. A droite de ce que nous appelons la zone 1, j'ai la photo du rapport d'ANTEA qui indique que certaines zones ne sont pas claires.*

Madame le Maire

*Tout à fait, et c'est le seul spot identifié par ANTEA.*

Ludovic GERAUDIE

*Les servitudes se basent sur le rapport d'ANTEA, elles sont bien identifiées, et, bien évidemment, l'idée est qu'avant toute construction qui répondrait au futur PLU, il y ait des études très poussées. Je vous rappelle que notre volonté est d'être exemplaire sur ce site, donc, il ne sera pas fait n'importe quoi. Le règlement a bien été prévu pour*

*cela, et, être d'accord avec les servitudes que l'Etat nous propose, c'est justement pour qu'il n'y ait pas de construction possible à l'endroit des spots identifiés. C'est bien pour cela que nous sommes d'accord avec ces servitudes sinon nous serions contre. Après, nous n'allons pas refaire le débat de la commission. Nous l'avons bien identifié et nous sommes bien d'accord que la coulée verte est bien une zone végétalisée, et ce ne sont pas forcément des aménagements publics, ce sont des endroits qui sont rendus à la nature.*

Yvan TRICART

*Est-ce qu'il ne faudrait pas mieux demander aux consorts Wattelez de dépolluer ce terrain ?*

Madame le Maire

*Ils ont répondu à leurs obligations.*

Yvan TRICART

*Au niveau de la coulée verte, certains endroits sont beaucoup pollués.*

Madame le Maire

*C'est une zone inondable en plus.*

Yvan TRICART

*En le mettant en coulée verte, nous le protégeons, c'est évident, mais, ce ne sera pas une zone de loisirs. C'est dommage d'avoir toute cette surface. Je me suis battu pour que les pneus soient transportés à BELLAC, et, à ce titre-là, Wattelez a économisé de l'argent. La commune du PALAIS va hériter de la coulée verte et nous risquons d'hériter d'une bombe à retardement, c'est un peu mon sentiment, je ne sais pas si la DREAL pouvait faire autre chose, c'est un excellent rapport.*

Ludovic GERAUDIE

*Monsieur TRICART, permettez-moi de vous le dire, mais, je regrette vraiment que vous ne soyez pas dans le même état d'esprit que lors de la commission. Le débat a été serein, et, nous avons effectivement dialogué et débattu de ces servitudes, vous avez posé des questions techniques, il y avait une technicienne pour vous répondre, et, vous n'avez pas émis ces regrets quant au classement en zone verte de cette partie de la friche Wattelez, sachant que lors de nos différentes réunions, nos différents débats, et nos différentes discussions pour l'élaboration du PLU, et, notamment sur cette partie de la commune que nous souhaitons valoriser, il n'a jamais été question de penser que nous pourrions construire à ces endroits-là. Tout le monde sait bien qu'il y avait des bâtiments, du retraitement et une décharge. Nous rendons une partie de l'espace naturel, ce qui n'empêche pas les gens de se balader, mais, ce n'est pas de l'espace public ou un parc où nous pourrions installer des jeux pour les enfants, c'est une coulée verte. Cela fait des mois que nous en avons débattu, que nous avons tranché, que tout le monde a été unanime, que le Conseil Communautaire, qui a traité de notre projet de PLU lorsqu'il l'a arrêté, l'a voté à l'unanimité, et que les avis qui commencent à revenir des personnes associées sont tous favorables. Je veux bien que nous refassions le débat, mais, il me semblait que cela avait été tranché.*

Yvan TRICART

*Je ne renie pas du tout ce que nous avons dit. Le problème est que nous avons un facteur nouveau qui est le rapport de la DREAL, jusqu'à présent, il m'était dit que j'exagérais sur la pollution, que les pneus étaient enlevés. Nous vous avons alertés sur les pollutions restantes, nous n'avions pas d'éléments, je suis d'accord avec la coulée verte, cependant, cela va imposer des travaux et beaucoup d'argent.*

Ludovic GERAUDIE

*Je vous rappelle que nous ne sommes pas propriétaire de ce site. Le PLU est un acte réglementaire et le règlement, pour cette zone spécifique que nous avons souhaitée faire voter par le Conseil Communautaire, ne peut que s'appliquer. C'est-à-dire, si les consorts Wattelez trouvent quelqu'un pour acheter ce terrain, ou, s'ils décident, eux-mêmes, de faire des travaux, c'est notre règlement, avec des travaux de sols complémentaires, qui s'appliquera en respectant les servitudes que nous vous proposons d'adopter ce soir, pour ne pas faire n'importe quoi, mais, ce ne sera pas à nous de le faire.*

Yvan TRICART

*Pour que tout le monde comprenne bien et que nous lisions tous la même chose, dans ce rapport de la DREAL, ce qui me préoccupe beaucoup, au moment de l'achat, le potentiel acheteur est obligé d'avoir ce rapport, de fait, je pense que la possibilité d'achat s'éloigne.*

Ludovic GERAUDIE

*Je ne vois pas vraiment, mais, cela fait plaisir d'entendre que vous êtes d'accord avec nous.*

Fabien HUSSON

Je suis assez surpris de l'interprétation du rapport de la DREAL, qui, pour moi, est quand même une synthèse des conclusions très marquées sur la base du rapport d'ANTEA, sur la base des éléments rapportés par SUEZ et des éléments de dépollution qui ont pu être marqués par le site. Je ne vois pas trop l'écart par rapport à ce qui nous a été présenté au préalable. L'évolution connue du site me semble une inquiétude un peu surprenante, dans la mesure où les choses sont actées de cette manière-là. Nous ne pouvons pas faire dépolluer à Wattelez de manière forcée pour les éléments de servitudes, que ce soit un garde-fou, c'est une évidence et cela est nécessaire. A mon sens, le rapport de la DREAL n'est pas un acte d'empêchement d'achat, les éventuels investisseurs pourront acheter en connaissance de cause, aménager les servitudes tout en aménageant un espace, qui, à mon sens, a vraiment du potentiel, indépendamment des servitudes.

Yvan TRICART

Je ne pense pas avoir mal interprété, les mots sont les mots, en l'état, sur la zone 2, nous ne pouvons pas construire de résidences.

Ludovic GERAUDIE

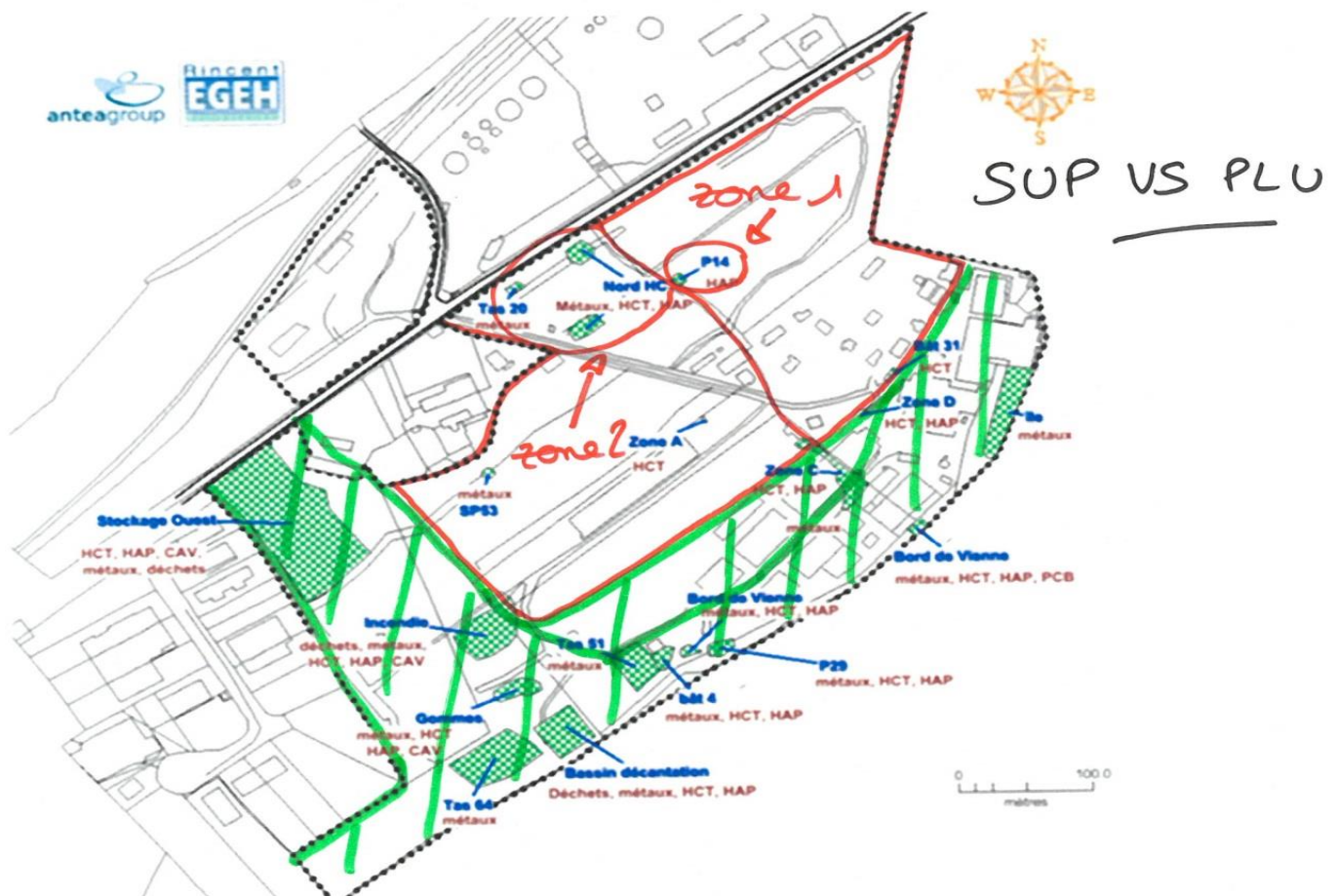
Uniquement sur les servitudes Monsieur TRICART.

Yvan TRICART

Dans le projet initial, nous pouvions bien construire en zone 2 ?

Madame le Maire

La zone 2 comporte 3 spots, il n'y aura pas de construction uniquement sur ces 3 spots, ce qui laisse de la place pour l'aménagement d'éventuelles constructions, voire aussi des accès, il existe différentes possibilités d'aménagement. J'ai relu le rapport, cela m'avait échappé que nous ne pouvions pas stationner, ce n'est pas exactement ce qui est indiqué, il est écrit que nous ne pouvons pas rester en position statique prolongée, ils auraient pu trouver une formulation autre, je vous l'accorde, mais, nous pouvons mettre un banc, et dans le futur aménagement, nous avons tout intérêt à en mettre quelques-uns. Cela ne contredit pas l'aménagement qui pourra être fait dans cette partie verte, fort heureusement, d'autant qu'étant en zone inondable, cela diminue les possibilités, mais, là, que nous soyons bien d'accord, les servitudes sont uniquement sur les points verts, soit quelque dizaine de m<sup>2</sup> sur la zone 2, nous sommes sur des spots bien identifiés où la mise en place de servitudes est nécessaire, mais, en aucun cas, nous sommes sur quelque chose qui concerne toute la zone.





Monsieur Ludovic GERAUDIE présente le projet de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sur l'ancien site industriel Wattelez, l'objectif étant de pérenniser et sécuriser la situation existante, suite aux travaux de mise en sécurité et d'enlèvement du caoutchouc.

Ce projet de SUP qui détermine des règles spécifiques selon les zones (dalles des bâtiments, zones des déchets enfouis, zones identifiées dans le plan de gestion) permet le développement futur du site tel qu'envisagé dans le futur Plan Local d'Urbanisme tout en préservant les enjeux environnementaux.

Le dossier de présentation a reçu un avis favorable de la commission Urbanisme-Environnement lors de sa présentation le 13 septembre 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **EMETTRE** un avis favorable sur le projet de Servitudes d'Utilité Publique de l'ancien site industriel Wattelez du Palais-sur-Vienne conformément au rapport émis par les services de la DREAL.

#### **DELIBERATION n°75/2019**

#### **Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

#### Madame le Maire

*Ce point concerne le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères, je ne vais pas reprendre tout le rapport, mais, si vous l'avez lu celui-ci fait état à plusieurs reprises du Palais, que ce soit pour le prix, les travaux réalisés, les volumes collectés, tout comme pour les autres communes, nous aurons un document similaire sur l'eau avec un focus sur les autres communes.*

#### Cédric FORGET

*Ce rapport est très intéressant et en même temps très inquiétant, nous stagnons lamentablement, voire nous augmentons notre quantité d'ordures sur certains types de déchets et cela est catastrophique, il va vraiment falloir une politique beaucoup plus volontariste sur cette gestion des déchets. La Communauté Urbaine doit faire un investissement conséquent de l'ordre de 100 millions d'euros sur un incinérateur, parallèlement à cela, un plan régional de traitement des déchets a été mis au débat et ne tient absolument pas compte de tous ces éléments-là. Il n'y a pas de réelle prise de conscience au niveau régional, un peu plus au niveau départemental avec le SYDED qui a annoncé que toutes les communes de la Haute-Vienne passeraient à la tarification incitative qui est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire de façon assez drastique les déchets. Pour la Communauté Urbaine, c'est pour l'instant une fin de non-recevoir, et c'est problématique, car les investissements faits vont obérer toutes les modifications possibles sur les 30 ans à venir. Si nous mettons 100 millions d'euros sur un nouvel incinérateur, nous bloquons toute possibilité de pouvoir modifier les choses. L'investissement appelant le déchet, il faudra du déchet pour rentabiliser l'installation qui sera faite. Je suis très agacé par ceci, la Communauté Urbaine a quelques moyens, il y a des opérations zéro déchet qui sont faites, mais, cela intervient à la marge. Nous le voyons bien, le rapport est clair, d'années en années nous stagnons à 225 kilos/hab/an pour les ordures ménagères résiduelles et si nous prenons tout le reste, nous sommes à quasiment 600 kilos/hab/an avec les déchetteries. Je voulais faire cette remarque, j'aimerais qu'elle soit entendue car c'est très important, et, je ne parle pas de l'incinérateur qui nous met ces petites vapeurs nocives et toxiques sur la tête.*

#### Madame le Maire

*Le débat n'est pas arrêté au niveau de Communauté Urbaine au sujet de l'incinérateur, de son dimensionnement et de tous les processus qui peuvent accompagner cet outil. Dès cette année, les mesures pour le tri sont renforcées, puisque bientôt, au centre de tri, les plastiques d'emballage et les contenants alimentaires directs (type pot de yaourt) vont être acceptés, ce qui n'était pas possible avant, cela va permettre de réduire une certaine quantité de déchets. Concernant la tarification incitative, j'émet toujours un petit bémol par rapport à cela, il y a des endroits où cela marche effectivement très bien, après, cela me paraît un peu compliqué à mettre en place, il faudra imaginer d'autres mécanismes dans les zones avec une grosse présence de collectifs, car, là, pour isoler par foyer dans une barre d'immeuble à 20 étages, cela me semble un peu soucieux.*

#### Yvan TRICART

*Il y a des solutions.*

#### Madame le Maire

*Bien sûr qu'il y a des solutions, quelles sont les vôtres pour un immeuble de 12 étages ?*

Yvan TRICART

*En Charente, des sacs de 70 litres sont vendus aux gens, ils sont également dotés de cartes à puce qui ouvrent leurs poubelles pour y mettre leurs sacs, dès qu'ils n'en ont plus, ils en achètent d'autres. La redevance est payée à travers l'achat de ces sacs, les personnes paient bien en fonction des ordures qu'ils génèrent. C'est la solution la plus simple pour les immeubles. La Ville d'Angoulême vient de supprimer l'incinérateur, car, aujourd'hui, ils n'ont plus la nécessité d'incinérer les ordures. Il y a des exemples multiples, pour cela il faut la mise en place d'une tarification incitative, il faut inciter les gens, il faut qu'ils aient le sentiment de payer ce qu'ils créent. Actuellement, c'est totalement injuste de payer en fonction du foncier, et, que vous triiez ou pas vous payez la même chose !*

Madame le Maire

*L'injustice a aussi plusieurs facettes, vous qui me parlez assez souvent des revendications des gilets jaunes, la redevance incitative ou la tarification incitative à une conséquence directe sur les ménages les plus fragiles qui sont souvent ceux qui ont le plus de charges de famille avec le moins de ressources, ce sont eux qui vont payer la plus. Je comprends, la taxe est injuste, vous avez un foncier important, vous avez une redevance importante alors même que vous n'allez faire qu'une poubelle tous les 15 jours, ceci-étant, après c'est peut-être mon côté gauchiste mais il en reste quelque chose, une famille qui a un smic pour faire vivre 5 personnes à la maison, surtout quand il y a un bébé, avec le volume de couches, la redevance incitative risque être très élevée, tandis qu'avec la taxe, il y a une prise en compte pour ceux qui ne peuvent pas.*

Cédric FORGET

*La loi fixe un pourcentage de commune qui doit passer en tarification incitative, nous n'en sommes même pas au dixième. Personne ne prétend que cela est facile pour les communes de mettre en place cette tarification, c'est clair, les familles qui produisent beaucoup, effectivement paieront davantage, après, nous pouvons voir des effets de solidarité.*

Madame le Maire

*Si c'est par rapport au service, cela n'est pas possible.*

Cédric FORGET

*Le principe de base est que nous sommes en train de mourir et de nous étouffer avec nos déchets. Il faut communiquer d'une façon ou d'une autre, et, en prenant au moins la tarification incitative - la taxe pas de la redevance - ce serait déjà un début qui permettrait aux gens de se rendre compte qu'il faut arrêter de produire et de surproduire comme nous le faisons actuellement, le rapport est clair, nous augmentons. C'est de la responsabilité de tout le monde.*

Yvan TRICART

*Sur le prix, je crois qu'il faut être clair, si nous diminuons de 40% nos ordures ménagères, nous allons augmenter, certes pas de manière identique, la poubelle recyclable. Dans les cantons du SYDED qui sont à la redevance incitative, ils sont passés de 220kg/hab/an par 100kg/hab/an en ordures ménagères. Le coût pour brûler des ordures ménagères est 2 fois supérieur au prix d'une poubelle recyclable, c'est-à-dire que plus nous trions, moins cela coûte. La redevance incitative, là où elle est appliquée, n'aboutit pas à une hausse pour les familles nombreuses qui ont beaucoup de déchets, ce sont de vraies études qu'il faut faire. Pourquoi Cédric FORGET parle de tarification, à la Communauté Urbaine, il y a un vrai problème, des entreprises paient la tarification des ordures ménagères alors qu'elles n'utilisent pas le service.*

Madame le Maire

*Elles sont potentiellement concernées, c'est la règle.*

Yvan TRICART

*Une grande surface, par rapport à son foncier, paie des ordures ménagères beaucoup plus chères. C'est pour cela que passer à la redevance incitative, nous avons fait le calcul avec l'agglomération, cela ferait un manque à gagner d'environ 2 à 3 millions, ce n'est pas rien qu'il faudrait répercuter sur les autres. Si vous restez, dans un premier temps, à la tarification incitative, c'est-à-dire, toujours sur le foncier mais avec une part variable de 25 - 30 ou 40% en fonction du poids, du volume ou du nombre de poubelles ramassées, vous enclenchez un processus. Actuellement, le message envoyé aux gens est peu importe qu'ils trient ou pas leurs déchets, ils paieront le même prix, alors, pourquoi le faire ? Il faut aider les gens à passer ce cap, et seule l'incitation financière peut le faire. Tant que cette décision n'est pas prise, l'agglomération reste à la traîne alors même que nous étions en avance il y a 25 ans.*

Christophe LABROSSE

*Je n'ai pas de chiffres concrets, mais, il m'avait semblé avoir vu des reportages qui parlaient, par rapport à la tarification incitative, d'augmentation de déchetteries sauvages, c'était il y a quelques années déjà, pour autant, c'est le risque aussi.*

Cédric FORGET

*Tout à fait, mais c'est vraiment à la marge, les municipalités qui ont mis cette tarification en place, généralement, lorsque cela arrive, elles retrouvent les propriétaires.*

Christophe LABROSSE

*C'est en lien avec les problèmes des maires qui luttent en ce moment beaucoup contre cela.*

Cédric FORGET

*Là, nous ne parlons pas de déchetteries sauvages, même si cela est aussi un gros problème.*

Madame le Maire

*Problèmes auxquels nous sommes directement confrontés. Cette année, nous avons battu des records, les dépôts de déchets amiantés, autant vous dire que nous en avons eu partout.*

Cédric FORGET

*C'est quelque chose que j'ai en ligne de mire, car, si nous nous attaquons aux ordures ménagères, cela touche tout le monde, de l'entrepreneur au chômeur, tout le monde produit des déchets. Il va falloir que cela bouge, la Nouvelle Aquitaine ne peut pas rester avec des tonnages hallucinants en gardant l'incinération comme le super produit fini. Ce n'est pas possible.*

Madame le Maire

*Il y aura beaucoup de pédagogie à faire dans certains quartiers. La réalité du terrain est aussi celle-là, je regardais Nadine PECHUZAL en disant cela, mais, beaucoup d'ordures, à l'heure actuelle, sont passées par la fenêtre. Pour ces personnes, que ce soit sac ou pas, cela ne changera rien.*

Cédric FORGET

*Je le sais, l'idée n'est pas de voir les dysfonctionnements, puisqu'il y en aura toujours, mais, de voir que là, nous dysfonctionnons tous ensemble. Malgré les politiques prises et l'argent dépensé par la Communauté Urbaine, malgré tous les investissements réalisés pour le zéro déchet, nous augmentons, nous sommes donc en déficience totale, nous n'avons donc pas la bonne stratégie, les bons éléments politiques de communication, il faut changer. Je n'invente rien, nous avons des rapports établis par l'ADEME, des tests ont été faits avec des communes et des communautés de taille identique à la nôtre, c'est fonctionnel et c'est en place. Ce n'est pas parfait, pour autant, dès que vous annoncez la mise en place d'une tarification incitative, un an avant, le tonnage commence déjà à diminuer, et cela, dans toutes les villes en France ou en Europe.*

Madame le Maire

*Il va falloir effectivement réfléchir à d'autres méthodes.*

Cédric FORGET

*Dernière chose, si la loi ne change pas, en 2023, tous les bio déchets devront être retirés des poubelles, là aussi, cela va mettre en difficulté toutes les Communautés Urbaines et les municipalités qui n'auront pas anticipé la chose, et, 2023 c'est demain.*

Madame le Maire

*Sur les bio déchets, cela est en cours.*

Carole SALESSE

*Je ne vais rien apporter au débat, nous parlons du consommateur, de comment trier les déchets, comment les stocker, comment les brûler, nous oublions une chose, si nous voulons trouver de l'argent, il faut aller du côté du producteur de déchets, et ce n'est pas vous et moi, ce n'est pas l'artisan non plus, nous parlons de l'agglomération, mais, si l'Etat ne met pas des mesures en place pour vraiment taxer les entreprises nous n'y arriverons pas. Le débat que nous avons ce soir, sur la mise en place de la taxe incitative, jusqu'à combien de déchets nous sommes censés être un bon citoyen ou pas, nous l'aurons toujours, mais la base est la production des déchets. Quand je vois des écoles d'ingénieurs en emballages, pour moi c'est antinomique avec le sujet que nous avons ce soir. Effectivement, la gestion des déchets est le rôle des collectivités territoriales, mais, si l'Etat -*

*nos députés, nos sénateurs – ne fait rien à ce niveau-là, nous aurons toujours ce débat de poids par habitant par année. Il faut se battre aussi dans ce sens. A chaque fois, nous pénalisons la méchante mère de famille qui achète des couches culottes en plastique et pas lavables car elle n'a pas le temps de laver ses couches, nous nous trompons de coupable. Sincèrement, il faudrait que les associations, les élus, les citoyens se mettent tous ensemble pour faire force par rapport à nos élus plus haut afin qu'ils pénalisent ces sociétés, quitte à faire des manifestations ou des pétitions. Le problème est là, si tout le monde avait la possibilité d'aller chercher ses légumes avec un sac en papier, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une société de suremballage mais aussi de déchets alimentaires, je crois que 50% de la production alimentaire est jetée à la poubelle, c'est inconscient, je pense que nous devons tous nous mobiliser individuellement à tous les niveaux, et, là, nous arriverons peut-être à solutionner ce problème de taxe incitative en redistribuant de l'argent pour aider certaines personnes, et surtout, taxer le producteur d'emballages. Cela ne va rien apporter au débat de ce soir.*

Madame le Maire

*Toutes les contributions sont importantes.*

Christophe LABROSSE

*Pour revenir sur les déchets, je tenais à signaler que dans les écoles, nous avons mis en place des bacs verts pour le compost. Nous en avons à Aristide Briand depuis peu de temps. Une intervention des ambassadeurs du tri est prévue demain à Aristide Briand dans les classes sur le tri des déchets, les enfants sont de bons prescripteurs.*

Madame le Maire

*Les enfants trient les déchets naturellement.*

Après exposé de Madame le Maire sur les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères ;

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2018.

**DELIBERATION n°76/2019**

**Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 19 septembre 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 19 septembre 2019

Après exposé de Madame le Maire sur les conclusions du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif ;

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND** acte du rapport annuel pour l'année 2018.

Fin de la séance à 20h15